

DEPARTEMENT
CORSE DU SUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

N° 2024 - 029

COMMUNE
LEVIE

ARRÊTE DU MAIRE

Arrêté portant réglementation de la circulation dans la traverse de LEVIE le mardi 8 octobre 2024 dans le cadre du déroulement du 24ème Tour de Corse Historique

Le Maire de la Commune de LEVIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation Routière, (Livre I – Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

Considérant que l'intérêt de la Sécurité l'exige et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement le mardi 8 octobre 2024 de 12h23 à 18h33 dans le cadre de l'organisation du 24ème Tour de Corse Historique,

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion du passage du 24ème Tour de Corse Historique, le Mardi 8 octobre 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits dans la traverse LEVIE et la D66 de 12h23 à 18h33 à tous les véhicules à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et des véhicules munis de la plaque officielle de l'organisation du 24me Tour de Corse Historique.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie).

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Major de la Brigade de Gendarmerie de Ste Lucie de Tallano chargé de veiller à sa parfaite exécution.



Fait à LEVIE, le 28 juin 2024
Le Maire
De LANFRANCHI Alexandre